

INFORM' PRO

Lettre d'information sur la formation professionnelle

Dans ce numéro

La future négociation

L'apprentissage

...

LES ACTUALITÉS POLITIQUES, ECONOMIQUES ET JURIDIQUES

Top départ pour la négociation sur les parcours professionnels - Le gouvernement fixe un délai jusqu'au 15 mars 2024 aux partenaires sociaux pour conclure leurs négociations sur le Cetu, l'emploi des seniors, ainsi que les

questions de reconversion et d'usure professionnelle, selon un document d'orientation transmis par le ministère du Travail le 21 novembre. Sur le volet formation, les partenaires sociaux sont appelés à négocier sur les mobilités internes et externes à l'entreprise, l'amélioration des dispositifs de transitions professionnelles et leur lisibilité, l'organisation du fonctionnement des réseaux nationaux et territoriaux ainsi que le développement de l'alternance pour les adultes. La négociation débutera réellement en janvier 2024

La publication du « jaune formation » - Comme chaque année au moment des Lois de finance sont publiées les annexes budgétaires, dont une est dédiée à la formation professionnelle. Au global, il résulte que les dépenses de formations ont continué d'augmenter **en 2022 : 31,8 milliards d'euros ont ainsi été consacrés à la formation professionnelle et à l'apprentissage** (hors dépenses pour les agents publics et dépenses directes des entreprises), soit +11,7% par rapport à 2021. Les organismes de formation ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 10,6% en 2022 pour atteindre 27,6 Mds €. 31,3 millions de personnes sont entrés en formation (+11%), un niveau supérieur à celui d'avant crise : on estime à 20 millions de salariés le nombre de personnes formées. **43,4% des salariés ont eu accès à au moins une formation organisée par leur employeur au cours de l'année 2021**, un chiffre qui varie du simple au triple suivant la taille de l'entreprise. **Le nombre moyen d'heures par salarié formé est de 28 heures**. En 2021, les entreprises auraient dépensé directement (hors CUFPA) 14,3 Mds € soit plus du double du dernier chiffre officiellement répertorié en 2014 (environ 6 Mds € soit un peu plus de 7,1 Mds en euros constants).

Quelques graphiques nous permettent d'y voir un peu plus clair sur les différents chiffres proposés juste ici : <https://formpro.fr/datas/formation/>. Pour le document, c'est par ici : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/22062>

Remous dans la majorité présidentielle – Dans les discussions portant sur le projet de Loi de finances, le député rapporteur général du budget, Jean-René Cazeneuve a indiqué envisager la modulation des aides à l'embauche d'alternants dans le supérieur, suivant la taille de l'entreprise, le niveau de diplôme préparé ou la part du distanciel dans la formation, comme piste d'économie non négligeable (environ 750 millions €). Cette modulation n'est pas certaine d'aboutir, malgré un positionnement de plus en plus affirmé d'une partie des députés de la majorité présidentielle (une vingtaine de députés, dont Marc Ferracci, ayant signé un amendement en ce sens) et d'une partie des sénateurs LR. En effet, le président de la République s'est donné pour objectif le million d'apprentis par an d'ici la fin du quinquennat.

A noter également, que Jean-René Cazeneuve a annoncé un amendement visant à faire du reste à charge CPF une réalité. Le ministre Olivier Dussopt a indiqué ne pas être favorable à la mesure de recentrage des aides à l'apprentissage mais favorable à celle concernant le CPF. Pour l'anecdote, Jean-René Cazeneuve est le père de Pierre Cazeneuve (également député) et de Marguerite Cazeneuve (directrice de l'Assurance Maladie, dont le mari, Aurélien Rousseau, est l'ancien directeur de cabinet d'Elisabeth Borne et actuel ministre de la Santé). Poids lourd de la majorité, il a refusé de devenir ministre des Comptes publics lors du dernier remaniement.

CPF et temps partiel – Lors de la conférence sociale du 16 octobre dernier, certaines organisations syndicales ont indiqué vouloir revenir sur la proratisation de l'alimentation du CPF. A l'heure actuelle, les salariés dont le temps de travail est inférieur à 50% ont une alimentation proratisée, alors que les salariés dont le temps de travail est supérieur à ce chiffre bénéficient d'une alimentation complète.

Vers une réforme du financement de l'apprentissage - Lors des Assises de l'apprentissage, la ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnels, Carole Grandjean, a annoncé le lancement d'une vaste consultation visant une **"réforme structurelle" du financement de l'apprentissage d'ici à l'été 2024**. La concertation, prévue avec les partenaires sociaux, les CFA, les branches professionnelles, les administrations et France compétences, doit aboutir à un système de régulation plus simple et lisible. Elle a également indiqué que les primes à l'alternance ne seraient pas modifiées en 2024, et a exprimé son opposition à un durcissement excessif des conditions de création de CFA. Lors de l'événement, CMA France a proposé que les NPEC aient 4 composantes : un socle, un taux supplémentaire par l'Etat ou les branches suivants les priorités, des subventions régionales, et les investissements supérieurs à 3 ans. D'autres acteurs, comme les Acteurs de la compétence, plaident pour un système de majoration en fonction des investissements, de l'insertion sociale, et des métiers de niche. La Fnadir souligne l'importance de questionner le fléchage des ressources, tandis que l'U2P défend un fléchage prioritaire de l'aide à l'apprentissage vers les petites entreprises.

Quintet Conseil pointe le risque d'une baisse de l'offre d'apprentissage – Les fondateurs du cabinet, Antoine Foucher et Alain Druelles (concepteurs de la réforme de 2018), avertissent que la conjonction de la pénurie de jeunes, de la baisse de la demande des entreprises et d'une possible réduction de l'offre d'apprentissage du fait de la faiblesse des niveaux de prise en charge pourrait poser problème. Le cabinet défend une hausse des financements de l'État et de la dépense publique pour soutenir l'apprentissage, écartant l'idée de faire contribuer les apprentis et leurs familles ainsi que celle d'augmenter les prélèvements des entreprises.

Carole Grandjean encourage le développement des « bac+1 » - Lors de l'événement "Se spécialiser après le baccalauréat" le 18 octobre 2023, la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Carole Grandjean, a promu l'idée de coopération entre les entreprises et les lycées professionnels pour créer des diplômes en Bac+1 visant à améliorer l'employabilité des bacheliers professionnels. Cette initiative fait suite à la réforme de la voie professionnelle lancée par Emmanuel Macron en mai 2023, visant à offrir 20 000 places dans des formations "courtes et complémentaires" d'ici la rentrée 2025 (contre 4 000 actuellement).

Vers un Qualiopi + ? - Face à l'augmentation significative des cursus sur Parcoursup et à la croissance du secteur privé, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur, cherche à **améliorer la transparence de l'offre de formation en créant un nouveau label pour identifier et qualifier les formations privées**. Le Haut Conseil d'évaluation de la recherche et

de l'enseignement supérieur (HCERES) a proposé un Qualiopi +, qui pourrait renforcer les liens entre le Ministère du travail et celui de l'enseignement supérieur. De manière concomitante, l'UIMM a annoncé sa volonté de travailler sur la professionnalisation des formations universitaires, et une expérimentation quant à la production d'une note d'opportunité en lien avec les ministères de l'Enseignement supérieur, du Travail et de l'Education nationale.

France Compétences reconduit les opérateurs CEP - Le Conseil d'administration de France compétences a approuvé les résultats de l'appel d'offres visant à renouveler les opérateurs régionaux du CEP pour la période 2024-2027. Bien que le paysage des opérateurs ne subisse pas de changements fondamentaux, quelques ajustements ont été nécessaires au cours de la procédure. Les principaux attributaires des lots régionaux restent les mêmes, mais le rôle des CIBC est renforcé dans plusieurs régions, et de nouveaux acteurs émergent (notamment avec l'arrivée de Greta au sein du CEP Occitanie, ou de Chambres de Métiers dans plusieurs régions).

Des résultats encourageants pour France VAE - Trois mois après son lancement, la plateforme France VAE montre des signes encourageants, avec plus de 14 000 parcours engagés, principalement dans les secteurs du social et de la santé. Ces résultats font partie de la réforme de la VAE, visant à augmenter le nombre de candidats à 100 000 d'ici 2027 (contre 44 000 en 2022). **80% des candidats ont un niveau inférieur ou égal au bac.** La plateforme offre un suivi en temps réel des candidatures et permet de détailler la localisation géographique des candidats. En outre, elle introduit des architectes-accompagnateurs de parcours de VAE, dont le profil comprend des experts de filières et/ou des généralistes. La plateforme prévoit d'ajouter de nouvelles certifications en 2025.

LES PUBLICATIONS

Une étude sur le bénéfice du CEP - Trois ans et demi après sa mise en œuvre, une étude de France compétences révèle que les bénéficiaires du CEP sont majoritairement satisfaits de leur expérience. Le service est jugé "utile" au-delà de l'accès à une reconversion ou une formation, contribuant à équiper les individus dans leur vie professionnelle. L'étude met en avant une expérience utilisateur en adéquation avec la philosophie du dispositif, soulignant son efficacité pour restaurer la confiance, définir des objectifs, et opérationnaliser des parcours professionnels. Cependant, des critiques émergent également, mettant en lumière des lacunes dans les conseils, des informations parfois abondantes et incompréhensibles, un déficit d'écoute, et l'absence d'explications sur les stratégies de financement alternatives. Ces retours minoritaires soulignent les défis d'acculturation et de professionnalisation du service dans le paysage des politiques publiques.

Une baisse de productivité due à l'apprentissage - Selon un rapport publié par France Stratégie le 23 octobre 2023, l'essor de l'apprentissage en France depuis 2020 a des implications économiques variées. À court terme, cet essor a contribué à une baisse de la productivité du travail, principalement en raison du fait que les personnes en contrat d'alternance, bien qu'étant à temps partiel du fait de leurs études, sont considérées comme des salariés à temps complet. De plus, leur productivité est souvent inférieure à celle des salariés plus expérimentés. Cependant, le rapport suggère que cette tendance négative devrait s'atténuer à moyen terme. À long terme, l'amélioration probable des compétences et du capital humain grâce à l'apprentissage est susceptible d'induire un effet positif et durable sur la productivité du travail. Le rapport souligne également que l'essor de l'apprentissage a joué un rôle significatif dans la diminution du taux de chômage des jeunes.

Les apprentis s'insèrent principalement dans leur branche - L'étude de la Dares publiée le 26 octobre 2023 se penche sur l'insertion professionnelle des apprentis en France, en se

concentrant sur ceux qui ont terminé leur cycle d'études de niveau CAP à BTS en 2020-2021 et n'ont pas poursuivi leurs études à la rentrée scolaire suivante. **Selon les résultats, 44 % de ces apprentis sont en emploi salarié privé dans la même branche ou une branche proche six mois après la fin de leurs études**, et parmi eux, deux sur trois travaillent pour l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage. L'étude souligne également que l'ampleur de la mobilité entre les branches dépend de facteurs tels que l'obtention du diplôme, la branche et la profession. Une observation à douze mois après la fin de l'apprentissage révèle une augmentation du taux d'emploi salarié privé, principalement en dehors de la branche d'apprentissage, suggérant **des défis potentiels dans l'insertion professionnelle liés aux métiers préparés pendant l'apprentissage**.

Une étude sur l'impact socio-économique de l'apprentissage - Une étude commanditée par la fédération patronale Syntec et l'association Walt a été publiée concernant l'impact socio-économique de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur en France. Les conclusions majeures soulignent que l'apprentissage est un puissant moteur d'ascension sociale, diversifiant l'accès à l'enseignement supérieur, et qu'il représente un investissement public productif. L'étude met en avant l'effet positif de l'apprentissage sur la mixité sociale dans les formations supérieures, offrant aux jeunes issus de milieux modestes la possibilité de poursuivre leurs études. De plus, elle souligne l'impact financier positif pour les apprentis, avec un surplus de rémunération, une meilleure insertion sur le marché de l'emploi, et un retour social sur investissement (SROI) de 1,09, indiquant que chaque euro dépensé dans l'apprentissage rapporte 1,09 euro aux finances publiques malgré une baisse par rapport à 2020 (1,21€). Les organisations concluent que l'apprentissage génère des recettes supplémentaires, compensant ainsi les dépenses publiques et apportant une valeur ajoutée additionnelle d'environ 24 milliards d'euros. **Si cette étude permet de justifier une politique envers l'apprentissage, les modalités et la méthodologie de calcul nous invitent à considérer les résultats avec prudence.**

Les outils confédéraux

- Les données statistiques sur la formation : <https://formpro.fr>
- Les modules de formation :
 - o [Module 1 - L'Histoire de la formation professionnelle](#)
 - o [Module 2 - L'environnement de la formation professionnelle](#)
 - o [Module 3 - La certification professionnelle](#)
 - o [Module 4 - Les opérateurs de compétence](#)
 - o [Module 5 - Négocier la formation professionnelle dans l'entreprise et dans la branche](#)
 - o [Module 6 - Le financement de la formation professionnelle](#)
 - o [Module 7 - Les systèmes de formation ailleurs dans le monde](#)
 - o [Module 8 - CPF, Entretien professionnel, Transition pro, ... comment mobiliser les dispositifs](#)
 - o [Module 9 - La vision CFE-CGC de la formation](#)
- Les présentations et guides : <https://intranet.cfecgc.org/nos-ressources?rubrique=108>



Secteur (politique)
Secrétaire national : Jean-François Foucard

Délégués nationaux :
Marie Russo (formation)
Christelle Toillon (certification et égalité professionnelle)
Bertrand Mahé (emploi)

Service Études (technique)
Conseiller technique : Clément Delaunay

Assistante : Soltana Lasri

Contact : prenom.nom@cfecgc.fr ou
emploi.formation@cfecgc.fr